

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2010 – 19 H**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDIRAS a été convoqué le six avril deux mille dix, en session ordinaire, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales pour le treize avril deux mille dix à dix neuf heures

Le Maire,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLETANT, Maire de LANDIRAS, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le treize avril deux mille dix à dix neuf heures au lieu habituel de ses séances.

**Présents : M. PELLETANT J.Marc, Mme BARADUC Line, M. AMANIEU Yves, Mme MENERET Valérie, M.TRENIT Bruno, M. GIROIRE Alain, M. BARO Jean Pierre, M. ANDRÉ Laurent, M. CARREYRE Thierry (jusqu'à 19 H 25), M. HARDY Martin, M. DUFOUR Pierre, M.COURTABESSIS Pascal, M. RICAUD Bernard, M. GOSSART J.Marie, Mme VIGNATI Elisabeth Mme HÉRY-BOUÉ Catherine.**

**Absents excusés : Mme REYNAUD Valérie (pouv. à Mme BARADUC) Mme ROUPP Nathalie (Pouv. à M. PELLETANT), Mme MARQUETTE Micheline (Pouv. à Mme HERY-BOUÉ)**

**Secrétaire de séance : Mme BARADUC L.**

### **Ordre du jour :**

Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du **25 mars 2010**

- Délibération adoptant le compte administratif de la Commune 2009
- Délibération approbation du compte de gestion de la commune 2009,
- Délibération affectation du résultat de la commune 2009
- Demande DGE 2010
- Autorisation lancement consultation création deux classes école,
- Demande subvention Conseil Général –création deux classes,
- Autorisation travaux France Télécom, enfouissement réseau rue H.Laval + convention,
- Présentation du budget de la commune,
- Consultation maîtrise d'oeuvre travaux rue H.Laval
- Demande subvention SDEEG éclairage public rue H.Laval
- Remboursement matériel grippe à la CDC
- Adoption du rapport de la CLETC
- Adoption des modifications des statuts de la CDC
- Demande de subvention Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) tempête du 24.01.2009
- Tirage au sort des Jurés d'assises 2011,
- Questions diverses.

M. le Maire annonce 2 modifications à l'ordre du jour :

➡ Annulation du point 7 (demande de subvention du Conseil Général pour la création de deux classes cette possibilité de financement étant supprimé en 2010 par le Conseil Général lui-même).

➡ Par contre une délibération est ajoutée, à savoir : une convention entre la communauté de communes et les communes relative à des groupes électrogènes.

M. le Maire explique que lors de la dernière tempête, EDF a confié à la Sous Préfecture plusieurs groupes électrogènes. La Sous Préfecture a souhaité les attribuer aux CDC ou aux communes pour qu'elles en assurent le gardiennage et la maintenance.

M. le Maire tient à informer les élus que cela fait 2 fois que le conseil municipal se tient dans la salle de réunion de la Maison des Associations mais qu'il en a obtenu l'accord de la Sous-Préfecture.

Avant l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 Mars 2010, M. COURTABESSIS observe qu'il a été indiqué que Mme MARQUETTE « a, elle-même, préconisé une augmentation l'an passé de 1% » et souhaite qu'il soit indiqué « elle a préconisé une augmentation liée au coût de la vie ».

M. RICAUD note que c'est M. le Maire et non Mme BARADUC qui a donné lecture de la délibération portant sur le compte de gestion.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **1. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

M.AMANIEU présente le compte administratif chapitre par chapitre et propose aux élus de suivre le compte administratif sur les documents qui leur ont été remis.

La vue d'ensemble fait apparaître :

☛ **En fonctionnement** : 1 246 187,87 € de dépenses réalisées

1 898 919,13 € de recettes réalisées (soit un excédent 2009 de 652 731,26€)

L'excédent antérieur reporté étant de 457 087,72 €, le résultat de clôture cumulé en 2009 est de 1 109 818,98 €.

M.COURTABESSIS demande en quoi consiste les redevances d'occupation du domaine public communal (14 237,28 €). Mme SOURBET indique qu'il s'agit des redevances EDF, SFR, etc... pour les implantations qu'ils ont sur le domaine public. Si la somme recueillie en 2009 est nettement supérieure au prévisionnel (soit 7 000 €) c'est qu'il y a eu une régularisation d'Orange depuis 2002.

Mme SOURBET fait remarquer que dans le chapitre des contributions directes il y a eu là aussi une forte augmentation des encaissements (soit 643 211€ de recettes pour un prévisionnel de 492 961€). Cela correspond à une régularisation de 2008 des Caves de Landiras suite à leur extension.

☛ **En investissement** : 769 148,39 € de dépenses réalisées

851 810,88 € de recettes réalisées

Soit un résultat de l'exercice positif de la section d'investissement 2009 de 82 662,49 €.

Le résultat reporté de l'exercice antérieur faisant apparaître un excédent de 63 201,19 € ; le résultat comptable cumulé fait ressortir un solde positif de 145 863,68 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont arrêtés à 751 102 € et les restes à réaliser en recettes à 364 151 €. Suite à la question de M. COURTABESSIS, Mme SOURBET confirme que dans les restes à réaliser ne sont reportés que les dépenses déjà engagées. Les crédits pour les projets 2009 non engagés sont annulés et sont reportés sur le budget 2010 ou abandonnés.

M. CARREYRE quitte la séance à 19H 25 pour raison familiale. Mme VIGNATI quitte la séance à 19H 25.

M. AMANIEU continue la lecture des opérations d'investissement, Mme SOURBET précisant chaque fois de quels travaux ou de quelles acquisitions il s'agit.

Mme VIGNATI revient à 19H 30.

M. MARTIN demande pourquoi les subventions concernant les travaux des pistes ne sont pas encore tombées. Mme SOURBET explique qu'il y a toujours un décalage entre les travaux engagés par la DFCI et les rentrées financières. A cela s'est ajoutée une erreur matérielle pour une subvention de 28 000 € reçue en 2008 mais qui par manque d'information n'avait pas été affectée sur l'opération concernée. A ce jour il n'y a pas de restes à réaliser sur les travaux des pistes.

M. Le Maire quitte la salle pour le vote.

Le compte administratif est adopté à la majorité et 5 abstentions.

Après la lecture de la délibération M. Le Maire reprend la séance.

## **2-COMPTÉ DE GESTION DE LA COMMUNE**

M. le Maire lit la délibération du compte de gestion réalisé par le receveur.

Le compte de gestion est approuvé à la majorité et 5 abstentions.

## **3-AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2009**

M. le Maire lit la délibération concernant l'affectation du résultat.

Le résultat de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 109 818,98 €.

Le besoin réel de financement de la section d'investissement est de 241 087,32 €.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est donc de 868 731,66 €.

L'affectation du résultat est adoptée à la majorité et 5 abstentions.

## **4-DEMANDE DGE 2010 Groupe scolaire**

M. le Maire présente la demande de dotation globale d'équipement pour le groupe scolaire.

Les travaux sont chiffrés suivant le détail ci-après :

-travaux de restructuration de classes ..... 32 428,00 €

-réparation des verrières de la cour ..... 9 422,00 €

-réfection des peintures de la maternelle et du restaurant scolaire..... 7 809,04 €

soit un total de : 49 659,04 € HT et 59 392,21 TTC

La DGE attendue étant de 35% de coût total HT, soit 17 380 €, l'autofinancement communal sera de 42 012,21 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5-LANCEMENT CONSULTATION AMENAGEMENT de 2 CLASSES à l'ECOLE**

M. le Maire rappelle que le 25 Mars 2010 le Conseil municipal a donné son accord pour l'aménagement de 2 classes avant la prochaine rentrée scolaire et a désigné M. ALVARO maître d'oeuvre de ce projet. Le montant estimé des travaux est de 29 200 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer une consultation des entreprises habilitées à intervenir sur les différents lots dans le cadre d'une publicité et d'une procédure adaptée ainsi qu'à signer les marchés avec les entreprises les mieux disantes.

## **6-CONVENTION FRANCE TELECOM ENFOUISSEMENT RESEAU RUE H. LAVAL**

L'estimation de l'effacement du réseau de télécommunications de la rue Henri Laval, établie par France Télécom et comprenant la dépose de l'aérien et la pose en souterrain, s'élève à 7 335,50 € HT soit 8 761,29 € TTC.

Par ailleurs cette même estimation fait état d'un coût de 57 000 € HT concernant le génie civil de cette opération (ouverture et remblaiement de la tranchée, pose des fourreaux en domaine privé et public) dont le coût réel parviendra après consultation organisée par le SDEEG.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager ces travaux et à signer avec France Télécom la convention bipartite définissant les modalités techniques et financières de l'opération.

## **7-BUDGET DE LA COMMUNE**

M. AMANIEU présente le budget 2010 chapitre par chapitre.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 2 484 670 €.

M. COURTABESSIS demande si la somme (40 000 €) affectée au chapitre fournitures de voirie, bien supérieure à celle dépensée en 2009 (13 061,51€) correspond à un projet précis. Mme SOURBET explique que cette somme, comme d'autres, ont été surestimées en prévision au chapitre 11 permettant ainsi de maintenir des crédits en section de fonctionnement. Cela permet de mieux gérer l'autofinancement de la section d'investissement, seuls les crédits vraiment nécessaires à cette section sont inscrits et transférés en autofinancement. Elle rappelle que ces sommes ne peuvent réintégrer la section de fonctionnement si elles s'avéraient inutiles.

M. COURTABESSIS explique que c'est une raison des abstentions de son groupe sur le budget. Il remarque que l'on a un excédent de 35% sur les recettes que l'on bascule en investissement en pratiquant ainsi « un autofinancement à tout va ». A un moment donné, pour les gros projets on va devoir emprunter massivement ; il pense que ce n'est pas judicieux pour le futur.

M. le Maire rappelle que la moyenne nationale par habitant du taux d'endettement des communes équivalentes est de 500 € ; celui de Landiras est de 190 € par habitant y compris l'emprunt prévu en 2010 pour la rue Henri Laval.

M. TRENIT pense que M. COURTABESSIS exprime son souhait de voir la commune faire des provisions.

M. COURTABESSIS précise qu'il aurait préféré un autofinancement plus étalé et des emprunts plus nombreux.

Mme BARADUC confirme qu'il y a bien un emprunt prévu cette année pour la rue Henri Laval (150 000 €) ; elle rappelle que les chantiers réalisés jusqu'à présent ont été logiquement financés par la commune car le budget le permettait.

M. le Maire explique que pour le moment, même si on nous assure les mêmes rentrées financières en 2010 qu'en 2009, personne ne sait de quoi sera fait 2011. Malgré l'absence de subvention, la commune continue à engager des projets, ce que beaucoup d'autres communes ne peuvent pas faire. Quant à la CDC, pourra t-elle continuer à nous verser les compensations qu'elle nous doit s'il y a une perte de recettes ?

Mme BARADUC pense que les emprunts sont des dettes à 10 ou 15 ans que l'on laisse aux autres ; la commune profitant en ce moment d'une situation financière plutôt confortable elle peut payer, mais personne ne sait de quoi sera fait l'avenir.

M. le Maire ajoute à cela sa philosophie de l'emprunt, à savoir : faire payer aux générations futures les réalisations qui perdurent dans le temps, comme par exemple une salle polyvalente.

M. COURTABESSIS regrette à nouveau que la commune bascule autant d'excédent en autofinancement.

M. le Maire fait état de la rencontre avec le percepteur à l'occasion de l'établissement de ce budget. M. le Percepteur a trouvé le budget de Landiras très sain, d'autant plus que l'on a un fond de trésorerie de 15 mois.

M. Le Maire est satisfait qu'on lui fasse remarquer qu'il ne jette pas l'argent de la commune par les fenêtres contrairement à ce qu'une rumeur pourrait laisser croire.

Il n'y a pas d'autres questions du conseil municipal sur les dépenses du budget de fonctionnement.

M. AMANIEU poursuit la présentation du budget par les recettes de fonctionnement ; puis le budget d'investissement, chapitre par chapitre, en détaillant les travaux envisagés ou ceux à finir de réaliser.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 2 196 577 €. (avec un report en dépenses de restes à réaliser de 751 102€).

Mise à part la remarque de M. BARO qui trouve anormal que l'emprunt de 150 000€ pour la rue Henri Laval soit porté en recettes alors que pour lui ça correspond plutôt à une dépense, il n'y a pas d'autres questions des élus sur ce budget d'investissement.

Le budget 2010 est adopté à la majorité et 5 abstentions.

## **8-CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE RUE HENRI LAVAL**

M. le Maire explique le réaménagement de la rue Henri Laval avec : la rénovation de collecte des eaux pluviales, la réfection de la bande de roulement et l'aménagement des trottoirs.

Il précise que l'effacement du réseau téléphonique et les travaux d'éclairage public se feront obligatoirement sous la maîtrise d'oeuvre du SDEEG

Il demande au conseil municipal d'arrêter l'enveloppe financière de ce projet à 372 100 € HT, d'organiser une consultation de cabinets d'ingénierie dans le cadre d'une procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'oeuvre, de le mandater pour la mise en oeuvre de la procédure et de l'autoriser à signer la convention avec le cabinet retenu.

Mme HERY-BOUE remarque qu'il est question de l'effacement du réseau d'éclairage public et demande ce qu'il en est pour le réseau EDF. M. TRENIT explique que, comme pour l'éclairage public, cette partie concerne le SDEEG ; Mme SOURBET le précisera dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **9-DEMANDE DE SUBVENTION SDEEG ECLAIRAGE PUBLIC RUE HENRI LAVAL**

M. le Maire explique que le SDEEG a fait parvenir un détail estimatif de 27 389,66 € pour les travaux d'éclairage public de la rue Henri Laval. L'aide financière du SDEEG se monte à 20% du montant HT des travaux soit 5 861,39 €.

Mme HERY BOUE souhaite savoir jusqu'où se situent les travaux d'éclairage public.

M. TRENIT fait remarquer que l'éclairage public de la rue Henri Laval va effectivement jusque dans une partie de la rue des frères Bordes. Il pense que le SDEEG a intégré cette partie, il en saura un peu plus avec le projet définitif. Quant à l'éclairage de la rue des frères Bordes dans son intégralité, on pourra l'envisager lors d'une prochaine commission.

M. TRENIT essaie d'accélérer la réalisation de ces travaux car le Département attend pour réaliser la bande de roulement. Le SDEEG qui investit 240 000 € dans cette action a déjà envoyé des courriers aux riverains de la rue Henri Laval ; les nouveaux branchements seront réalisés sans participation financière de ceux-ci.

La délibération est votée à l'unanimité.

### **10-REGLEMENT MATERIEL GRIPPE A LA CDC**

Suite au risque pandémique de la grippe A et la nécessité de prévoir des moyens de protection (masques et solutions hydroalcooliques) , les communes de la CDC ont eu recours à une commande globale ; la refacturation pour la commune de Landiras se monte à 746,18 €.

Les masques ayant une date de péremption, M. le Maire propose de les attribuer à une ONG.

La délibération est votée à l'unanimité afin de rembourser cette somme à la CDC.

### **11-ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLETC**

La CLETC ou Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a produit son rapport sur les transferts relatifs à la future médiathèque. Pour la commune de Landiras, la nouvelle charge transférée se monte à 7 519 €.

L'attribution de compensation versée par la communauté de communes à la commune sera donc diminuée de cette somme. L'indemnité de compensation de Landiras qui était de 685 752 € sera dorénavant de 678 233 €.

Le tableau des transferts fait apparaître que certaines communes, qui au départ avaient peu de taxe professionnelle se retrouvent en situation de ne plus rien avoir à transférer et donc à ne plus rien apporter au pot commun. Mme BARADUC estime qu'il était très facile à la CDC de proposer qu'il n'y ait pas de transfert de charges pour cette action comme cela a été fait pour d'autres actions.

La délibération est adoptée par 11 voix POUR- 4 voix CONTRE - 4 ABSTENTIONS

### **12-ADOPTION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CDC**

La communauté de communes a adopté de nouveaux statuts au niveau des Actions Culturelles, Sportives et Educatives, à savoir :

- « construction , aménagement, entretien et gestion des bibliothèques existantes ou futures,
- actions de développement d'un réseau de lecture publique autour de la médiathèque, des bibliothèques, et actions d'animations ».

La délibération est adoptée avec 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS



été arrêtée. M. le Maire répond négativement et précise qu'il ne sait pas qui a fait ces peintures sur la route.

M. GOSSART souhaite que le conseil se prononce contre ces agissements illégaux au niveau des piquetages et forages. M. le Maire propose une motion envoyée à RFF et au préfet.

Le conseil municipal vote le principe de la motion à la majorité et une voix contre. Mme VIGNATI préférerait qu'on écrive à la Préfecture et à RFF au moyen de lettres recommandées et pas avec des petits courriers gentils : c'est pour cela qu'elle ne vote pas la motion. D'autre part, avant toute motion, elle souhaite une discussion avec les gens en charge de ce dossier.

M. le Maire regrette que M. CARREYRE ne soit plus là car il aurait aimé l'interroger sur des lettres envoyées aux propriétaires forestiers par la DFCI, signées de sa main et mises dans des enveloppes identifiables à une société privée. Les propriétaires n'y comprennent rien, viennent en mairie pour des explications alors que la mairie n'a pas été informée. Mme BARADUC confirme qu'effectivement le premier courrier était peu explicite et que seuls ceux qui avaient suivi un peu la presse pouvaient comprendre qu'il s'agissait en fait de la création d'une association de défense des intérêts des propriétaires forestiers impactés par la LGV.

M. le Maire trouve tout cela peut clair et souhaite que la mairie soit mieux informée.

M. TRENIT estime que déjà au travers des élections régionales cette LGV a été actée et que maintenant il va falloir discuter.

M. TRENIT fait remarquer que cette année le point à temps a commencé par la commune de Landiras.

La séance est levée à 21H 23.